

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER Avant le 10 mai 2025

Tel : 04 75 64 58 43 / 06 09 05 70 29

(A remettre obligatoirement à l'association organisatrice : une photocopie pièce identité, le chèque du règlement encaissable à la fin de la manifestation).

La place 5 x 3 mètres sans voiture...
Samedi 12 €
Dimanche 14 €
Week-end 20 €

Participation au vide grenier organisé par l'association K'L'ICK-ASS.
le 24 et 25 Mai 2025 à Veyras 07000 chemin de la Combe place du jeu de boules.

Je participe les deux jours ☐ le 24 mai ☐ le 25 mai ☐

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le: _____ à Ville : _____ Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Titulaire de la carte d'identité / passeport n° _____

Délivré(e) le _____ par _____

Déclare sur l'honneur : (Article L 310-2 du Code de commerce)

- ne pas être commerçant (e) - ne vendre que des objets personnels et usagés
- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Si Covid-19 : Obligation du port du masque

Fait à _____ le _____

Signature

RÈGLEMENT

- ✓ **Article 1 :** L'accueil des exposants aura lieu sur présentation d'une pièce d'identité à partir 6H30 à 8H. Il se verra remettre un ticket pour un café gratuit.
Passé 9H15, l'association se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.
- ✓ **Article 2 :** L'ouverture de la foire au public se fera à partir de 8H30 et se terminera à partir de 18H30.
- ✓ **Article 3 :** Les exposants seront autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement, aura été remis au Comité Organisateur.
- ✓ **Article 4 :** Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- ✓ **Article 5 :** Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9H à 18H30.
- ✓ **Article 6 :** les objets et collection déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.
- ✓ **Article 7 :** Dans le thème "Vide ta cave" présentez vos plus belles bouteilles de vin, pressoirs, tonneaux, anciennes hottes à vendange, bouteilles et bonbonnes poussiéreuses, vieux outils et vieilles photos.
EN AUCUN CAS DES BOUTEILLES DE VIN OU AUTRE ALCOOL NE POURRONT ÊTRE DÉBOUCHÉES SOUS PEINE DE RENVOI IMMÉDIAT.
- ✓ **Article 8 :** La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.
- ✓ **Article 9 :** Civilité et comportement éco-citoyen laissé le site aussi propre qu'à l'arrivée.

Date :

Signature